

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2012-04-10 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 10^e jour du mois d'avril deux mille douze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Chantale Hamelin
Esther Savard
Anick Leclerc
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac
Jacquelin Martel (absent)

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Rés.2012-04-063

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du rapport financier de la Ville de Portneuf
4. Dépôt du bordereau de correspondance
5. Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif
6. Adoption du procès-verbal du 12 mars 2012
7. Adoption des comptes à payer
8. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
9. Dépôt des procès-verbaux du Comité Culture et Embellissement
10. Assemblée de consultation, règlement 114-1
11. Adoption règlement visant à assurer la concordance avec le règlement numéro 333 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf

12. Dérogation mineure, madame Karine St-Arnaud
13. Dérogation mineure, rue des Oies-Blanches
14. Avis de motion, règlement d'emprunt
15. Acceptation soumission, relevé sanitaire
16. Renouvellement des assurances générales
17. Embauche de préposés aux travaux publics
18. Achat de sulfate ferrique
19. Peinture des édifices municipaux
20. Nomination représentante à l'Office municipal d'habitation
21. Formation « Gestion des lacs et des cours d'eau »
22. Appui au PAE de Solifor
23. Appui à ZIP Québec et Chaudières-Appalaches
24. Distribution des surplus
25. Précision à la résolution 2012-02-042
26. Autorisation pour la tenue de la Grande Nage
27. Achat équipements loisirs
28. Période de questions sur les sujets traités.
29. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h33

Fin : 19h53

Rés.2012-04-064

Dépôt du rapport financier de la Ville de Portneuf

Madame Caroline Beaulé de la firme Bédard & Guilbault, c.a. présente le rapport du vérificateur pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, lequel laisse voir des revenus de 6 509 132 \$, des dépenses de 4 590 216 \$, des revenus d'investissements de (2 013 868 \$) et des affectations de 179 773 \$ et un résultat d'exercice de 84 821 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte le dépôt du rapport des états consolidés du vérificateur pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, tel que préparé par Bédard Guilbault, comptables agréés.

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 10 avril 2012. (du 13 mars au 10 avril 2012)

Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif

Un rapport budgétaire comparatif en date du 30 mars 2012 est déposé au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 10 avril 2012, par la directrice générale et trésorière.

Rés.2012-04-065

Adoption du procès-verbal du 12 mars 2012.

Attendu qu'une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 12 mars 2012 soit accepté tel que présenté.

Rés.2012-04-066

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 365 658.93 \$.

| | |
|----------------------------|---------------|
| Liste des comptes à payer | 237 604.97 \$ |
| Liste des chèques émis | 33 203.12 \$ |
| Liste transaction internet | 25 765.90 \$ |
| Liste chèques manuels | 22 549.86 \$ |
| Liste des salaires | 46 535.08 \$ |

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 mars 2012 est déposé au conseil municipal, le 10 avril 2012.

Dépôt des procès-verbaux du Comité Culture Embellissement

Les procès-verbaux des assemblées du Comité culture et embellissement tenues le 22 mars et 3 avril 2012 sont déposés au conseil municipal, le 10 avril 2012.

Assemblée de consultation, règlement 114-1

Monsieur le maire explique le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 114 et visant à assurer la concordance avec le règlement numéro 333 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf». Plus particulièrement, ce règlement vise à modifier le règlement de lotissement de façon à préciser les modalités particulières applicables à l'intérieur d'un corridor riverain à un lac ou à un cours d'eau. De plus, il vise à inclure une distance minimale qu'une rue (route, chemin, voie de circulation automobile) soit respecter par rapport à un lac ou à un cours d'eau à débit régulier.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2012-04-067

Adoption du règlement 114-1

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 114 et visant à assurer la concordance avec le règlement numéro 333 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf », soit adopté.

Rés.2012-04-068

Dérogation mineure, madame Karine St-Arnaud

Attendu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 16 février 2012;

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 22 mars 2012;

Attendu que la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage numéro 116 à l'article 7.2.2.

Attendu que la demande de dérogation mineure consiste à accepter l'implantation du garage construit, en partie, dans la cours avant.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9973 65 9698 pour la zone M-1 sur le lot 2 981 053 du cadastre officiel du Québec, sis au 68 2^e Avenue.

Rés.2012-04-069

Dérogation mineure, rue des Oies-Blanches

Attendu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 8 mars 2012;

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 22 mars 2012;

Attendu que la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage numéro 116 à l'article 6.2.5.2.

Attendu que la demande de dérogation mineure consiste à implanter une habitation à moins de 15 mètres de l'emprise de la voie ferrée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9873 73 9513 pour la zone M-5 sur le lot 2 980 641 et de l'immeuble matricule 9873 82 1964 pour la zone Ra-6 sur le lot 2 980 596 du cadastre officiel du Québec, sis sur la rue des Oies-Blanches.

Avis de motion, règlement d'emprunt

Je, Philippe Gignac conseiller, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt pour l'ajout d'une porte additionnelle au garage municipal, l'achat d'un camion à neige ainsi que du pavage dans différentes rues de la ville.

Rés.2012-04-070

Acceptation soumission, relevé sanitaire

Considérant que des demandes de soumissions ont été adressées, sur invitation, à six firmes;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes en sus);

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| Roy Vézina associés | 275 \$/ prix unitaire |
| Groupe Hémisphère | 120 \$/ prix unitaire |
| Géosol environnement inc. | non déposé |
| Techni-géni | 146 \$/ prix unitaire |
| Urba-solutions | non déposé |
| Enviro-neptune | 80 \$/ prix unitaire |

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la soumission de Enviro-neptune au prix unitaire de 80 \$ taxes en sus, tel que soumissionné pour la préparation d'un relevé sanitaire d'installations septiques reliées à diverses propriétés sur notre territoire.

Rés.2012-04-071

Renouvellement des assurances générales

Considérant que l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes permet de reconduire la soumission pour les assurances ayant une période inférieure à cinq ans sans demande de soumission;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf reconduise le contrat des assurances générales de la Ville de Portneuf tel que présenté dans la proposition du 5 avril 2012 pour un montant de 55 523 \$ avant taxes à Gagnon Rochette & associés inc. pour la période du 1^{er} mai 2012 au 1^{er} mai 2013.

Rés.2012-04-072

Embauche de préposés aux travaux publics

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Roger Doucet à titre de préposé aux travaux publics aux conditions suivantes :

pour la période du 7 mai au 31 août 2012
aux conditions établies à la convention collective

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Jean-François Leclerc Hamel à titre de préposé aux travaux publics aux conditions suivantes :

pour la période du 14 mai au 31 août 2012
aux conditions établies à la convention collective

Rés.2012-04-073

Achat de sulfate ferrique

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise l'achat de sulfate ferrique pour une dépense maximale de 6 000 \$ taxes incluses.

Rés.2012-04-074

Peinture des édifices municipaux

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf accepte la proposition de « Les Peintures Serge Cantin » pour des travaux de peinture au 100 rue Paquin et au 451 boulevard Gauthier, en date du 2 décembre 2011, au montant de 23 311.18\$ taxes incluses.

Rés.2012-04-075

Nomination représentante à l'Office municipal d'habitation

Attendu que le mandat des représentants à l'Office municipal d'habitation se terminait le 31 décembre 2011;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE madame Diane Godin soit nommée représentante au sein de l'Office municipal d'habitation pour les trois prochaines années, soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Rés.2012-04-076

Formation « Gestion des lacs et des cours d'eau »

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 517.39 \$ taxes incluses et la participation de monsieur Jean-François Jourdain à la formation de la FQM intitulée « Gestion des lacs et des cours d'eau » qui aura lieu les 30 et 31 août à Neuville.

QUE tous les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2012-04-077

Appui au PAE de Solifor

Considérant que Solifor Perthuis S.E. C. a déposé en date du 1^{er} février 2012 un plan d'aménagement d'ensemble préparé par la firme Pesca Environnement concernant un projet de développement de la villégiature dans la seigneurie de Perthuis en bordure des lacs Montauban, aux Cèdres, Travers et Le Gros Lac;

Considérant que le plan d'aménagement d'ensemble déposé suite aux correctifs proposés en date du 31 janvier 2012 respecte l'ensemble des critères énoncés au règlement numéro 120 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble;

Considérant que le projet soumis par Solifor Perthuis S.E.C. rencontre les orientations et les objectifs poursuivis par la Ville concernant le développement de la villégiature dans le secteur de la plage du lac Montauban et à l'intérieur des espaces forestiers compris sur le territoire de la seigneurie de Perthuis;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse du projet et a recommandé lors de sa séance du 16 février 2012 l'acceptation du plan d'aménagement d'ensemble par Solifor Perthuis S.E.C.;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf approuve le plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis, incluant les correctifs proposés en date du 31 janvier 2012;

QUE la Ville de Portneuf enclenche les démarches visant l'intégration des éléments du plan d'aménagement d'ensemble à l'intérieur de ses règlements de lotissement numéro 114 et de zonage numéro 116 afin de permettre la mise en œuvre du projet de développement de villégiature, tel qu'il apparaît dans celui-ci.

Rés.2012-04-078

Appui à ZIP Québec et Chaudières-Appalaches

Attendu que le Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches (l'Organisme) est actif dans le milieu depuis 20 ans pour la concertation des intervenants du milieu pour la conservation, la mise en valeur et la réhabilitation du fleuve Saint-Laurent;

Attendu que l'Organisme a acquis une solide expertise dans le domaine du fleuve Saint-Laurent;

Attendu que l'Organisme a une très bonne connaissance du territoire, des ressources, des usages et des acteurs du milieu;

Attendu que l'Organisme a une entente dans le cadre du Programme ZIP pour la concertation des acteurs oeuvrant le long du Saint-Laurent pour susciter leur engagement pour l'amélioration de qualité de son environnement;

Attendu que l'Organisme a déjà élaboré et fait le suivi du Plan d'action et de réhabilitation environnemental (PARE) processus similaire à celui du Plan de gestion intégré du Saint-Laurent prévu par le Gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent;

Attendu que l'Organisme collabore déjà avec différents intervenants du milieu;

Attendu que l'Organisme a une expertise dans l'organisation des consultations publiques, l'animation, la mise sur pied de tables de concertation et l'élaboration et le suivi des plans d'actions;

Attendu qu'il est de l'intérêt de tous de consolider les acquis afin de rentabiliser et d'harmoniser les efforts;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à majorité;

QUE la Ville de Portneuf appuie l'Organisme afin qu'il puisse obtenir un rôle très important dans la GISL avec les moyens financiers nécessaires pour la mise sur pied de la Table de concertation régionale et l'élaboration du Plan de gestion intégré du Saint-Laurent.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est adoptée avec quatre voix favorables et une voix défavorable.

Rés.2012-04-079

Distribution des surplus

Considérant qu'après vérification par la firme Bédard & Guilbault, comptable agréé les surplus libres et affectés ont été établis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les soldes au 31 décembre 2011, comme suit :

| | |
|------------------------------------------------------|---------------|
| Surplus libre | 168 396.84 \$ |
| Surplus affecté au budget | 71 323.00 \$ |
| Surplus affecté aux sinistres | 15 000.00 \$ |
| Surplus affecté aux immeubles industriels municipaux | 5 271.88 \$ |
| Surplus affecté aux pompes | 44 751.00 \$ |

Rés.2012-04-080

Précision à la résolution 2012-02-042

Considérant qu'une précision doit être apportée à la résolution #2012-02-042;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire et madame la directrice générale soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, tout document relatif à la demande d'avance de fonds pour le règlement 107, Coopérative de solidarité La Résidence Portneuvienne.

